

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 14 novembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/64
Rapportrice : Mme Caroline BORDIER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/64 concernant « Plan d'affectation « Colline de la Muraz » - Demande d'un crédit d'études de CHF 90'000.- pour l'adaptation du projet et du dossier nécessaire à la reprise de la procédure de légalisation »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'octroyer un crédit de CHF 90'000.- pour adapter le projet et le dossier du plan d'affectation « Colline de la Muraz » et reprendre sa procédure de légalisation ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, amortissable en 5 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 60 oui, 14 non et 10 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 15 novembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

